



N° 115

Le 5 juin 1992

## LES MINISTRES OUVRENT LA VOIE À LA CONCLUSION DU TRAITÉ SUR LES FORCES CONVENTIONNELLES EN EUROPE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui que l'entrée en vigueur du Traité sur les Forces conventionnelles en Europe (FCE) était désormais possible grâce à une entente intervenue entre les pays signataires, dont le Canada.

Les ministres des affaires étrangères, réunis aujourd'hui en Conférence extraordinaire à Oslo, en Norvège, ont signé un document qui permet de donner effet au Traité FCE malgré la dissolution de l'un de ses signataires initiaux, l'Union soviétique. Le document final règle tous les problèmes techniques que posait l'apparition de huit États successeurs dans la zone visée par le Traité. M<sup>me</sup> McDougall, qui se trouve en Norvège pour prendre part à des réunions de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord (CCAN), a signé au nom du Canada.

«Le Traité FCE est le principal accord multilatéral de réduction des armements issu de la Guerre froide, a indiqué M<sup>me</sup> McDougall. Grâce à l'entente intervenue aujourd'hui, les États successeurs de l'URSS seront intégralement assujettis au régime établi par le Traité, pierre angulaire de la sécurité future de l'Europe.»

L'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, le Kazakhstan, la Géorgie, la Moldavie, la Fédération de Russie et l'Ukraine ont tous repris à leur compte les obligations souscrites par l'ancienne URSS en ce qui concerne les plafonds d'équipements, la destruction des matériels excédentaires et l'acceptation sur leur territoire de visites d'inspection effectuées par les autres signataires.